

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 22 MARS 2024

Del2024-03-18

Date de la convocation : 07 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20240322-DEL2024-03-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. – COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. - PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.– VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - BARROUX V.

ABSENTS EXCUSES : Mrs RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles) – THIVOLET D.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilles PONVIANNE

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION LES AMIS FIDESIENS DE LA CHAPELLE ST SULPICE :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue de l'association Les Amis Fidésiens de la Chapelle St Sulpice.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 2 500 Euros à l'association les Amis Fidésiens de la Chapelle St-Sulpice.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 22 mars 2024

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE

